

Un besoin potentiel de près de 10 000 logements par an d'ici 2020 en région Centre



photo : www.statistique.developpement-durable.gouv.fr

La région Centre gagnerait 8 350 ménages chaque année d'ici 2020, si les tendances récentes se prolongeaient. Au regard de cette progression et compte tenu de l'évolution et du renouvellement du parc, les besoins en construction s'élèveraient à 9 600 logements par an. La démographie jouerait un rôle croissant dans l'augmentation du nombre de ménages. La diminution de leur taille se poursuivrait sous l'effet du vieillissement de la population et de l'évolution des modes de cohabitation. Les nouveaux ménages aspirent cependant à de grands logements, souvent à la périphérie des villes. Les problématiques actuelles de consommation d'espace, de précarité énergétique ou d'accès aux soins risquent de s'amplifier et constituent de forts enjeux pour les pouvoirs publics.

La stratégie de l'État pour l'habitat en région Centre, définie en 2011, précise la vision et les enjeux sur le territoire en matière de logement et d'habitat. Les pouvoirs publics, confrontés à des problématiques d'aménagement du territoire et de maîtrise de l'étalement urbain, devront répondre aux besoins de la population

en matière d'habitat. L'offre territorialisée de logements devra être suffisante, diversifiée, équilibrée entre les différents types d'habitations et cohérente avec les politiques de déplacement. L'estimation des besoins en logements nécessite une vision prospective de l'évolution du nombre de ménages.

Toujours plus de ménages

Le nombre de ménages progresserait sensiblement à l'horizon 2020, mais sur un rythme moins soutenu que précédemment.

Sous l'hypothèse d'une évolution tendancielle de la natalité, de la mortalité, des migrations et des comportements de cohabitation, la région compterait 1 196 300 ménages en 2020, 92 000 de plus qu'en 2009. La hausse du nombre de ménages serait ainsi de 0,7 % par an, contre 1,0 % lors de la décennie précédente. Elle resterait un peu moins rapide dans la région que sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le Centre gagnerait ainsi 8 350 ménages chaque année.

Cette augmentation se traduira par une demande importante en nouveaux logements.

Près de 1,2 million de ménages en 2020

nombre et %

	Nombre de ménages			Évolution du nombre de ménages	
	1999	2009	2020	1999-2009	2009-2020
Cher	132 100	140 000	146 100	0,6	0,4
Eure-et-Loir	157 500	174 500	190 600	1,0	0,8
Indre	99 500	105 900	111 200	0,6	0,4
Indre-et-Loire	231 400	262 600	290 700	1,3	0,9
Loir-et-Cher	130 600	143 300	155 500	0,9	0,7
Loiret	248 600	278 200	302 200	1,1	0,8
Centre	999 700	1 104 500	1 196 300	1,0	0,7

Source : Insee, Recensements de la population - Omphale 2010 (scénario central)

Dans tous les départements, la hausse du nombre de ménages serait moins forte à l'horizon 2020 que sur la décennie passée. Elle resterait toutefois plus soutenue dans l'Indre-et-Loire, l'Eure-et-Loir et le Loiret.

La progression du nombre de ménages dépend de deux facteurs : l'effet démographique, qui résulte d'une part de la croissance de la population et d'autre part de l'évolution de sa structure par âge, et l'effet lié à l'évolution des comportements de cohabitation.

La croissance démographique, principal facteur de l'évolution des ménages

L'impact de la croissance démographique sur l'augmentation du nombre de ménages serait de plus en plus déterminant. Il contribuerait pour une bonne moitié à l'évolution des ménages entre 2009 et 2020, quand sa contribution n'était que d'un quart entre 1990 et 1999.

La population régionale augmenterait selon un rythme un peu plus soutenu, sous l'effet combiné d'un excédent naturel et d'un apport migratoire croissant. La hausse annuelle moyenne, de 0,31 % entre 1990 et 1999, atteindrait 0,42 % à l'horizon 2020.

Les migrations continueraient à contribuer à la croissance démographique. Comme précédemment, la région Centre resterait une terre de passage, avec de nombreuses entrées et sorties induisant un excédent migratoire. La région attirerait des adultes de 25 à 40 ans, souvent actifs et en couple avec des enfants, ainsi que de jeunes retraités en provenance principalement d'Île-de-France.

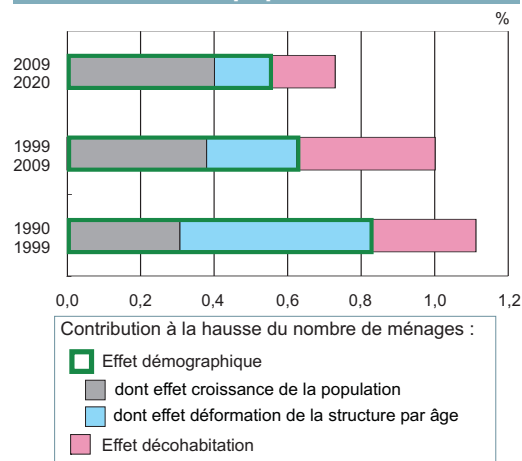
L'excédent naturel régional commencerait à se réduire, du fait d'une hausse des décès due au vieillissement de la population et d'une stabilisation des naissances, liée à un taux de fécondité élevé compensant la baisse du nombre de femmes en âge de procréer.

La croissance démographique régionale resterait inférieure à la moyenne nationale, les régions du sud et de l'arc Atlantique étant particulièrement attractives. Le Centre deviendrait cependant la région la plus dynamique du grand bassin parisien, devançant l'Île-de-France dans sa progression. L'évolution de la population serait toujours particulièrement soutenue sur l'axe ligérien et les franges franciliennes, notamment grâce à l'arrivée de couples avec enfants. Elle continuerait à être plus forte dans l'Indre-et-Loire, qui attirerait également des retraités. Dans le sud régional, la population se stabiliserait sous réserve d'un maintien de la population active et de l'apport migratoire de jeunes retraités.

La hausse du nombre de ménages soutenue par le vieillissement de la population

La déformation de la structure par âge de la population, notamment son vieillissement, joue également un rôle important sur l'évolution des ménages. Les seniors forment généralement de petits ménages, d'autant plus lors du décès ou du départ en établissement collectif d'un des conjoints. L'augmentation de la population des personnes âgées va contribuer à la diminution de la taille des ménages.

Un effet grandissant de la croissance de la population



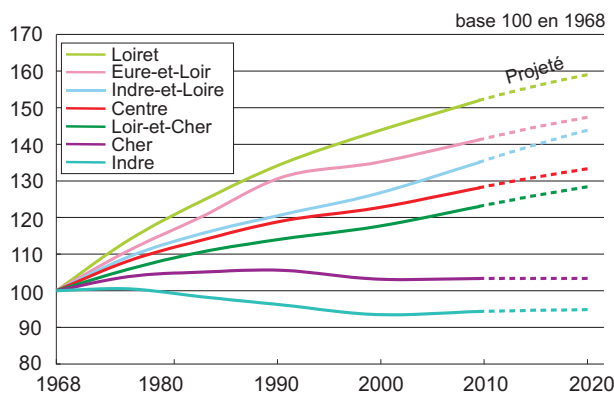
Source : Insee, Recensements de la population - Omphale 2010 (scénario central)

Ainsi, l'évolution du nombre de ménages d'ici 2020 proviendrait presque exclusivement des ménages de plus de 65 ans, avec notamment l'arrivée des baby-boomers dans cette tranche d'âge. Les ménages de moins de 35 ans, dont la taille est aussi relativement faible, seraient un peu plus nombreux qu'en 2009, tandis que le nombre de ménages de 35-65 ans se stabiliserait.

L'impact de la déformation de la pyramide des âges sur le nombre de ménages serait cependant plus faible entre 2009 et 2020 que lors des décennies précédentes, en raison de la situation des baby-boomers. Ces derniers connaîtraient peu de changement dans leur composition familiale sur la prochaine décennie, puisqu'ils resteraient en majorité des couples sans enfants. La taille de leur ménage a plus fortement baissé les deux décennies précédentes, lorsque leurs enfants ont quitté le foyer.

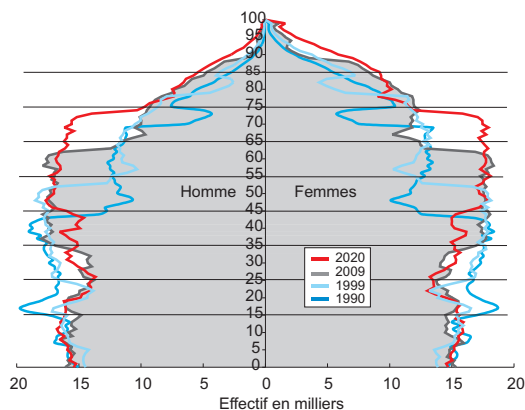
Face à la forte augmentation à venir du nombre de personnes âgées vi-

Une croissance démographique régionale dynamique



Source : Insee, Recensements de la population - Omphale 2010 (scénario central)

La déformation de la pyramide des âges



vant seules, le développement d'une offre d'habitat plus adéquate sera un enjeu majeur, suivi de politiques visant à renforcer les dispositifs d'accompagnement à domicile, notamment dans les territoires plus ruraux et âgés du sud de la région. L'offre de santé et l'accès aux soins devront également répondre à l'augmentation du nombre de personnes âgées.

Des comportements de décohabitation différents selon l'âge

À niveau et structure par âge constants de la population, les ménages sont aussi plus nombreux en raison d'un repli des modes de cohabitation traditionnels. Cette tendance à la décohabitation se caractérise par une diminution de la part des couples au profit des personnes seules, pour chaque tranche d'âge. Les couples resteraient néanmoins le mode de cohabitation le plus répandu, représentant un peu plus de la moitié des ménages.

Le phénomène de décohabitation varie selon la tranche d'âge observée. Pour les ménages de moins de 35 ans, il est important en raison de mises en ménage plus tardives. Leur nombre augmenterait légèrement à l'horizon 2020, grâce à un effet démographique positif, et ce malgré une moindre décohabitation que par le passé. La vie en couple ne concernerait plus que la moitié des jeunes ménages en 2020, contre les deux tiers en 1990.

Aux âges intermédiaires, entre 35 et 64 ans, les divorces et les séparations sont en progression constante depuis deux décennies, multipliant les familles monoparentales et les personnes seules. Cette tendance se poursui-

Toujours plus de personnes seules et moins de couples à l'horizon 2020

% et effectif

Âge de la personne référente du ménage	Type de ménage	Répartition des ménages			Ménages 2020	Évolution 2009-2020
		1990	2009	2020		
Moins de 35 ans	Personne seule	26,2	38,9	42,5	89 708	1,3
	Couple	66,6	51,3	47,2	99 602	- 0,3
	Famille monoparentale	5,2	6,7	6,9	14 649	0,8
	Ménage complexe	2,0	3,1	3,4	7 036	1,0
	Total moins de 35 ans		100,0	100,0	100,0	210 995
35-64 ans	Personne seule	15,1	24,0	29,7	176 596	2,0
	Couple	76,5	64,4	58,3	347 307	- 0,9
	Famille monoparentale	7,3	9,8	10,2	60 940	0,5
	Ménage complexe	1,1	1,8	1,8	10 581	- 0,3
	Total 35-64 ans		100,0	100,0	100,0	595 424
65 ans ou plus	Personne seule	46,0	47,0	48,8	192 473	2,6
	Couple	48,0	48,2	46,5	183 613	1,9
	Famille monoparentale	4,2	3,3	3,3	13 040	2,2
	Ménage complexe	1,8	1,5	1,4	5 361	1,5
	Total 65 ans ou plus		100,0	100,0	100,0	394 487
Ensemble	Personne seule	25,8	33,2	37,9	452 977	2,1
	Couple	66,7	57,4	52,8	631 539	- 0,1
	Famille monoparentale	6,0	7,4	7,4	88 689	0,7
	Ménage complexe	1,5	2,0	1,9	23 133	0,5
	Total		100,0	100,0	100,0	1 196 338

Source : Insee, Recensements de la population - Omphale 2010 (scénario central)

vrait à l'horizon 2020, mais le nombre de ces ménages stagnerait néanmoins en raison d'un effet démographique négatif.

L'augmentation du nombre de ménages âgés de plus de 65 ans dépend très peu de l'effet de décohabitation, d'où une stabilité de la proportion de couples et de personnes seules ces dernières décennies. À l'horizon 2020, les personnes seules deviendraient plus nombreuses que les couples en raison d'une plus grande fréquence des divorces et des politiques de maintien à domicile des personnes âgées. Le nombre de couples augmenterait cependant pour cette génération, du fait de l'arrivée des baby-boomers et de l'allongement de la durée de vie.

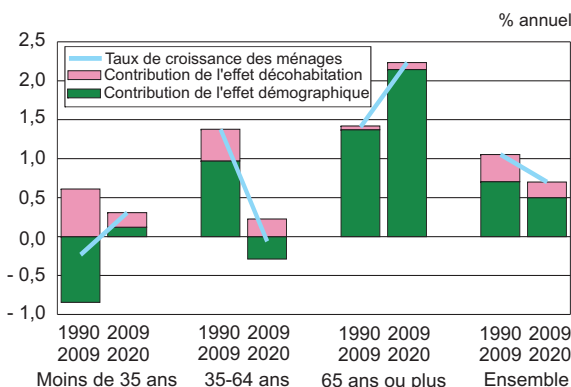
Des projections de ménages pour estimer le besoin en logements locatifs aidés

L'État s'est doté d'une stratégie régionale pour l'habitat qui a été approuvée fin 2011. Cette stratégie décline les politiques nationales et présente la vision et les enjeux de l'État sur le territoire de la région Centre en matière de logement et d'habitat pour les trois prochaines années. Son élaboration a été enrichie par un travail piloté en 2009 par la Dreal Centre sur la complémentarité des parcs public et privé de logements.

Dans le cadre de la politique pour le logement locatif social, la Dreal Centre a souhaité actualiser cette étude pour définir les besoins en logements locatifs sociaux à l'horizon 2020. Pour cela, elle s'appuie sur les projections de population et de ménages de l'Insee, notamment l'évolution de la population et la taille moyenne des ménages, dans le cadre d'un partenariat avec l'institut. Cette actualisation fait l'objet d'une concertation avec les directions départementales des territoires et les délégataires de compétence pour l'attribution des aides à la pierre.

Dreal Centre

Atténuation du phénomène de décohabitation

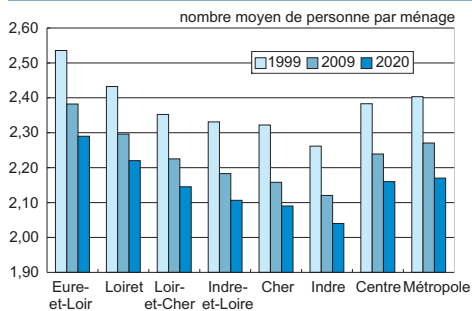


Source : Insee, Recensements de la population - Omphale 2010 (scénario central)

Des ménages plus petits mais plus exigeants en matière d'espace

Conséquence de ces évolutions, la taille des ménages se réduit progressivement, passant de 2,56 personnes en 1990 à 2,24 en 2009. Elle diminuerait moins fortement à l'horizon 2020, atteignant 2,16 personnes par ménage, plaçant le Centre à la

Moins de personnes par ménage dans toute la région



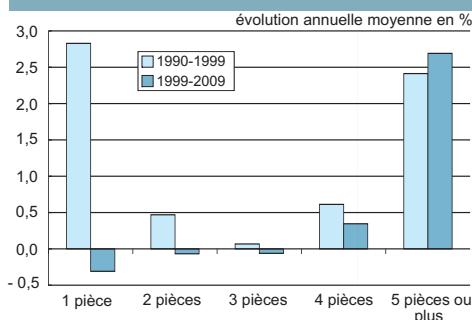
Source : Insee, Recensements de la population - Omphale 2010 (scénario central)

médiane des régions françaises. Les ménages resteraient toutefois plus grands dans l'Eure-et-Loir et le Loiret, en raison d'une proportion importante de couples avec enfants et d'un nombre élevé d'enfants par famille. À l'opposé, les ménages seraient plus petits dans l'Indre et le Cher, du fait d'une population plus âgée.

Bien que la taille des ménages se réduise, les logements sont à l'inverse de plus en plus grands. En 2009, les résidences principales comptent en moyenne 4,2 pièces contre 3,8 en 1990. La progression des grands logements, de 5 pièces et plus, porte quasiment à elle seule la croissance du nombre de résidences principales sur la période récente. Dans les années 90, elle n'y contribuait que pour deux tiers. Les logements de petite taille s'étaient fortement développés, essentiellement en réponse à la progression de la demande étudiante et à l'accroissement du nombre de personnes seules.

À taille et composition égales, les ménages occupent donc des logements plus grands. Plusieurs éléments expliquent ce phénomène.

L'essor des très grands logements



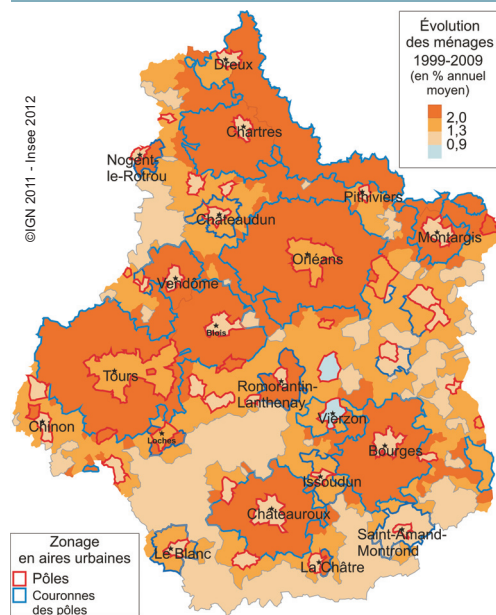
Variation annuelle moyenne du nombre de résidences principales selon le nombre de pièces (y.c. cuisine >12 m²)
Source : Insee, Recensements de la population

Les ménages sont de plus en plus nombreux à s'installer loin des centres urbains, afin de disposer de plus d'espace à moindre coût. Entre 1990 et 2009, le nombre de ménages a ainsi progressé de 1,4 % par an dans les périphéries des grandes villes contre 0,8 % dans les pôles urbains. En réponse à un attrait croissant pour l'accession à la propriété, le développement de la périurbanisation a favorisé l'essor des grands logements et des maisons individuelles. À l'opposé, l'accès au logement dans les pôles urbains est rendu difficile par les coûts de l'immobilier, une offre souvent inadaptée aux besoins des familles et une hausse modérée du parc social sur la dernière décennie. Par ailleurs, les ménages âgés restent souvent dans de grands logements dont ils sont propriétaires, lorsque les enfants quittent le toit familial. Les deux tiers de ces ménages habitent ainsi dans des logements de 4 pièces ou plus. Ces éléments mettent en lumière des problématiques à forts enjeux pour les pouvoirs publics. La périurbanisation est coûteuse en aménagements et consommatrice d'espaces naturels et agricoles. Elle occasionne des dépenses de déplacement et de chauffage importantes pour les ménages habitant de grands logements loin de leur travail, pouvant générer ainsi des situations de précarité énergétique.

Un besoin théorique de près de 10 000 logements chaque année

La construction de logements neufs permet de répondre à la croissance de la population. Elle doit aussi tenir compte de la diminution de la taille des ménages, du renouvellement du parc et d'éventuels transferts entre les différents types de logement. À l'horizon 2020, le besoin potentiel en logement serait de 9 600 constructions par an pour l'ensemble de la région, selon le scénario tendanciel. Parmi ces constructions, environ 8 350 nouveaux logements seraient nécessaires chaque année pour absorber la progression du nombre de ménages. Les opérations affectant les logements existants - destructions, réhabilitations, transformations - ainsi que la tension présente sur le marché, devront également être pris en compte. Au vu de l'évolu-

Forte augmentation des ménages à la périphérie des pôles urbains



Source : Insee, Recensements de la population

tion du parc sur la période récente, ces besoins de renouvellement sont évalués, en concertation avec la Dreal, à 1 250 logements par an.

Ces estimations varient suivant les hypothèses formulées. Selon les scénarios démographiques, les besoins liés à l'augmentation du nombre de ménages fluctueraient entre 7 300 et 9 500 nouveaux logements par an. Le renouvellement du parc nécessiterait entre 1 000 et 1 500 logements, en postulant une poursuite des tendances observées depuis trente ans.

Le besoin potentiel en nouveaux logements dépend également de l'évolution du parc des résidences secondaires et des logements vacants. La place de plus en plus importante qu'occupent ces derniers dans le parc régional est un paramètre à prendre en compte dans l'évaluation des besoins. Dans une région marquée par le vieillissement de sa population et par un habitat rural assez ancien, le décès ou le départ en maison de retraite des personnes âgées laisse de nombreuses résidences inoccupées. La remise sur le marché des logements vacants est une réponse possible face à l'affluence de nouveaux ménages. Toutefois, la réhabilitation parfois coûteuse de ces logements, souvent inadaptés à la demande, tend à favoriser la construction neuve. Dans les pôles urbains de la

Estimation de la demande potentielle annuelle en logements à l'horizon 2020 en région Centre

nombre

Besoins en logements	Scénario bas	Scénario tendanciel	Scénario haut
Dus à l'évolution des ménages	7 290	8 350	9 450
<i>effet croissance démographique</i>	4 010	4 600	5 200
<i>effet vieillissement de la population</i>	1 500	1 720	1 950
<i>effet décohabitation</i>	1 780	2 030	2 300
Dus au renouvellement du parc et à l'ajustement des besoins	1 010	1 250	1 550
Total	8 300	9 600	11 000

Source : Insee, Recensements de la population - Omphale 2010

volution du coût des transports et le prix du foncier et de l'immobilier pourraient inciter les ménages à se recentrer sur les villes. Le poids des charges liées à l'entretien, la proximité des services et un accès facilité aux soins pourraient également encourager les personnes âgées à quitter leurs grands logements. Les pouvoirs publics affichent une volonté de densification de l'habitat dans les pôles urbains. Des leviers possibles pourraient porter sur le développement de logements adaptés aux besoins des familles dans l'urbain, une accession à la propriété facilitée dans les villes-centres, des incitations fiscales, la promotion des logements collectifs et sociaux ou la densification des quartiers d'habitat autour des équipements principaux, notamment les transports collectifs. ◆

région, la moitié des logements vacants est constituée d'appartements de petite surface et assez anciens, datant d'avant 1975. Dans l'espace rural, neuf logements vacants sur dix sont des maisons de taille moyenne, dont les trois quarts datent d'avant 1949. Les flux entre le parc des résidences secondaires et celui des résidences principales sont également un déterminant pour l'estimation des besoins en logement. Dans la région, le nombre de

résidences secondaires et occasionnelles diminue régulièrement au profit des résidences principales. Ces transferts entre les différents segments du parc, pour lesquels les incertitudes sont grandes, n'affecteraient cependant que pour une faible part les besoins en construction, quelles que soient les hypothèses formulées.

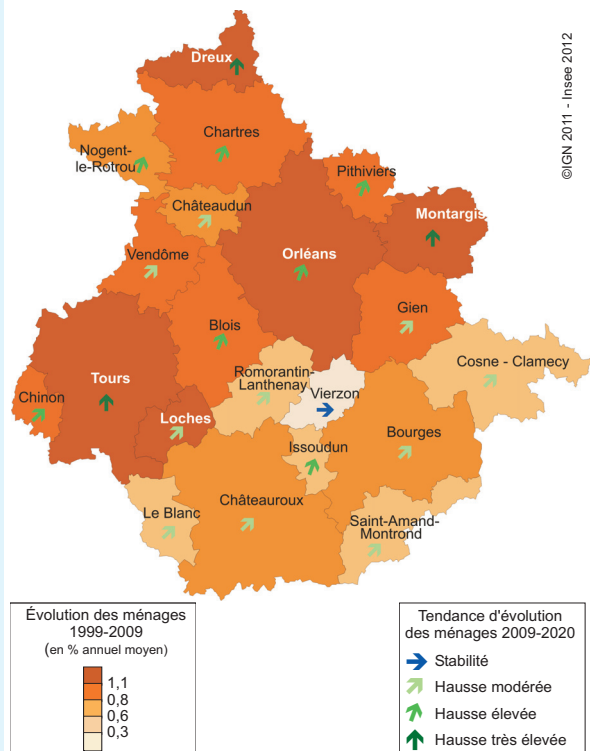
À l'horizon 2020, les comportements d'occupation des logements pourraient commencer à se modifier. L'é-

Des situations contrastées selon les territoires

Le nombre de ménages est en hausse dans tous les territoires, en raison de l'évolution des modes de cohabitation et de l'effet structurel, malgré une évolution parfois négative de la population. Les zones d'emploi situées sur l'axe ligérien et les franges franciliennes sont plus dynamiques que les zones du sud de la région. Cinq zones se distinguent par un accroissement élevé, supérieur à 1,1 % par an : Tours, Orléans, Loches, Montargis et Dreux. Si les tendances démographiques se poursuivaient, la hausse du nombre de ménages resterait plus soutenue sur les mêmes territoires, notamment dans les zones de Dreux, Tours et Montargis. La structure des ménages souligne également le clivage nord-sud. Les zones du sud régional, telles Cosne-Clamecy, Saint-Amand-Montrond, Issoudun et Châteauroux, se caractérisent par une présence importante de personnes seules, dont près de la moitié est âgée de plus de 65 ans. Les zones accueillant une ville étudiante se distinguent naturellement par une part élevée de jeunes vivant seuls. Les zones du nord régional ont à l'inverse une part plus élevée de ménages composés de couples, avec ou sans enfants, notamment Dreux, Pithiviers ou Chartres. Les ménages y comptent en moyenne 2,5 personnes par ménage, contre 2 dans le sud de la région.

L'offre en logement devra ainsi être différenciée selon les territoires, cohérente avec la progression du nombre de ménages et l'ancienneté du parc. Dans les zones en tension, la question du volume de logements à construire est centrale et doit tenir compte du profil de la population afin de proposer des logements de taille adaptée aux besoins. Dans les zones à croissance modérée du sud régional, aux forts taux de vacance des logements, l'inadéquation entre l'offre et la demande risque de s'accroître avec le vieillissement de la population. Une offre d'habitat adaptée à cette population grandissante sera nécessaire, tout en étant diversifiée et équilibrée entre le locatif, social ou privé, et l'accession à la propriété.

Un dynamisme prononcé sur l'axe ligérien et les franges franciliennes



Source : Insee, Recensements de la population - Omphale 2010 (scénario central)

Pour comprendre ces résultats

Définitions

Ménage : ensemble de personnes occupant la même résidence principale, sans qu'elles aient forcément des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une personne seule, d'une famille, ou être un ménage complexe.

Famille : comprend au moins deux personnes, constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les enfants d'une famille doivent être célibataires et eux-mêmes sans enfants, sans quoi ils forment à leur tour une famille.

Ménages complexes : ménages qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes.

Personne de référence du ménage : elle est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent. Si le ménage compte au moins un couple, il s'agit, parmi les hommes des

couples, de l'actif le plus âgé, ou, à défaut d'actif, de l'homme le plus âgé. Si le ménage ne comporte aucun couple, la personne de référence est l'actif le plus âgé (homme ou femme), et à défaut d'actif, l'adulte le plus âgé.

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Méthodologie

Projections de ménages

Les projections de ménages sont obtenues en trois étapes :

- projections de population intégrant des hypothèses portant sur la fécondité, l'espérance de vie et les migrations ;
- pour chaque année de projection, ventilation des personnes selon leur mode de cohabitation (personne seule, personne vivant en couple, avec ou sans enfants, enfants, adultes d'une famille monoparentale, personnes vivant dans un ménage complexe, personnes vivant hors ménages) ;
- passage de la projection de population à la projection de ménages en appliquant pour chaque mode de cohabitation le taux de personne de référence du ménage correspondant. On en déduit un nombre de ménages qui peut être ventilé selon les caractéristiques de la personne de référence.

Hypothèses de projection

Les projections de ménages reposent sur un jeu d'hypothèses démographiques et de cohabitation. Dans cette étude, l'exercice a été réalisé selon trois scénarios démographiques et un scénario d'évolution des modes de cohabitation.

Trois scénarios démographiques :

- ❶ le scénario central, ou tendanciel, reconduit les tendances observées en termes de fécondité, espérance de vie et migrations ;
- ❷ le scénario haut combine des hypothèses de fécondité haute, espérance de vie haute et migrations hautes ;
- ❸ le scénario bas combine fécondité basse, espérance de vie basse et migrations basses.

Les comportements de cohabitation évoluent sur chaque zone à un rythme proche de celui modélisé dans l'exercice

mené par le SOeS pour la France métropolitaine. Cette hypothèse nationale s'appuie sur une analyse des tendances de la période 1990-2008, observées sur la base des recensements 1990, 1999 et des enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2010.

Estimation des besoins en logements

La Dreal estime les constructions supplémentaires nécessaires au renouvellement du parc (destructions, changements de destinations, réhabilitations) à 15 % de l'évolution du nombre de résidences principales sur la période de projection. Cette estimation concorde avec celle de l'Insee, qui résulte d'une hypothèse de renouvellement de 1 % du parc initial de logements.

Directeur de la publication
Dominique Perrin

Coordination des études
Olivier Aguer

Équipe de projet
Annie Clerzau
Claire Formont

Rédaction en chef
Philippe Calatayud
Jacqueline Duvey-Pilate

Maquettiste / Webmestre
Christian Leguay / Yves Dupuis

Relations médias
Martine Blouin
Hortense Robert

Pour en savoir plus

« Près de 300 000 habitants de plus en région Centre en 2040 », *Insee centre Info* n° 164, Décembre 2010.

« Toujours davantage de ménages en région Centre, mais de taille plus réduite », *Insee Centre Flash* n° 55, Juin 2012.

« Des ménages toujours plus petits : projections de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 », *Insee première* n° 1106, Octobre 2006.

« La demande potentielle de logements à l'horizon 2030 : une estimation par la croissance attendue du nombre de ménages », Commissariat général au développement durable, *Le Point Sur* n° 135, Août 2012.

Institut national de la statistique et des études économiques

Direction régionale du Centre
131 rue du faubourg Banner
45034 Orléans Cedex 1

Tél : 02 38 69 52 52 - Fax : 02 38 69 52 00

www.insee.fr/centre

Exemplaire non destiné à la vente - ISSN 0986-976X - © Insee 2012